



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1467

Approbation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5e, au profit de l'Association ALPARA - EI 05055

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1467 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DE LOCAUX SIS 25 RUE ROGER RADISSON A LYON 5E, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ALPARA - EI 05055 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, sis 25, rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>.

L'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne (ALPARA) œuvre, depuis 1977, pour le bénéfice de l'archéologie régionale. Elle met à disposition des archéologues des régions Rhône-Alpes et Auvergne des moyens destinés à faciliter la réalisation et la valorisation des opérations archéologiques, notamment en éditant et diffusant les publications des DARA (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et Auvergne), collection d'envergure nationale ; elle s'investit également dans l'encadrement de bénévoles, la participation à des chantiers et l'organisation d'expositions et de manifestations à destination du grand public, en collaboration étroite avec les professionnels concernés.

L'ALPARA est, par ailleurs, un partenaire régulier du service archéologique municipal de la Ville de Lyon à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.

Afin de soutenir l'activité de l'ALPARA, au regard de l'intérêt présenté par son activité, la Ville de Lyon a mis à disposition de l'Association des locaux situés au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>. La convention d'occupation arrivant à son terme, l'Association a sollicité la reconduction de la mise à disposition.

La Ville de Lyon, souhaitant maintenir son soutien à l'ALPARA, il est proposé de reconduire la mise à disposition à titre gracieux du local situé 25, rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>, qui est également le siège social de l'Association.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition est estimée à 7 930 €. L'Association aura à sa charge un forfait fluides d'un montant annuel de 320 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Liaison pour le Patrimoine et l'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (ALPARA), concernant l'occupation, à titre gratuit, de locaux sis 25 rue Roger Radisson à Lyon 5<sup>e</sup>, pour une durée de 3 années à compter de sa signature, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN